

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le sport comme outil d'inclusion sociale grâce au volontariat

(2017/C 189/09)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. Le sport est la première activité sociale de volontariat en Europe. Nombreuses sont les personnes qui s'y intéressent et il contribue grandement à rassembler des individus de milieux divers.
2. Les sociétés européennes sont confrontées à des difficultés pour maintenir leur cohésion et rester inclusives. Le volontariat dans le domaine du sport, en tant qu'engagement dans la société, peut favoriser l'intégration sociale, contribuer à une citoyenneté active et servir à lutter contre l'exclusion sociale ⁽¹⁾.
3. Le volontariat dans le sport peut renforcer chez les citoyens vulnérables le sentiment d'appartenance à la société et contribuer ainsi à favoriser une citoyenneté active. Les présentes conclusions du Conseil reposent sur le constat de la diversité qui existe au sein de la société européenne et sont destinées à soutenir les groupes menacés de marginalisation, à savoir les migrants et les réfugiés ⁽²⁾, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes vulnérables ⁽³⁾.

CONSTATANT CE QUI SUIT:

4. Malgré la lente sortie de la crise économique et financière, un certain nombre d'États membres de l'Union européenne continuent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ⁽⁴⁾. Aux fins de l'inclusion sociale, il est nécessaire d'assurer l'égalité de traitement de tous les groupes qui constituent la société et de prêter une attention spécifique à la question de la participation.
5. Depuis 2010, les conflits, les crises et les situations instables dans des pays tiers ont donné lieu à une augmentation sans précédent du nombre de migrants et de réfugiés ⁽⁵⁾ en Europe, ce qui a déclenché une crise des migrants et des réfugiés sur le continent, les États membres de l'Union européenne peinant à faire face à cet afflux.
6. La déclaration commune du Conseil, de la Commission et du Parlement européen sur les priorités législatives de l'Union européenne pour 2017 vise à relever les défis les plus pressants auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée. Elle énumère six domaines spécifiques qui devraient être traités en priorité. La prise en compte de la dimension sociale de l'Union européenne ainsi que la réforme et le développement de la politique migratoire de l'Union européenne comptent parmi ces six domaines prioritaires ⁽⁶⁾.
7. Le volontariat dans le sport peut rallier des personnes aux niveaux international, national, régional et local, encourager la citoyenneté active et constituer un outil social puissant dans de nombreux domaines. Il peut servir à faciliter l'intégration d'une population immigrée de plus en plus nombreuse, à lutter contre l'exclusion sociale ou à renforcer la solidarité entre les générations, ainsi qu'à contribuer à l'égalité des sexes. Il contribue pleinement à créer une cohésion sociale et à mettre en place des communautés inclusives. À cet égard, les autorités locales, en coopération avec les clubs sportifs, les associations et d'autres entités qui utilisent le sport comme méthode de travail, jouent un rôle essentiel.

⁽¹⁾ Par exclusion sociale, on entend le processus par lequel des personnes sont repoussées à la périphérie de la société, ce qui limite leur accès aux ressources et aux possibilités existantes et entrave leur participation à la vie sociale et culturelle normale, leur donnant le sentiment d'être marginalisées, impuissantes et discriminées.

⁽²⁾ Le présent document fait référence à l'intégration des migrants et des réfugiés dans le prolongement des conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres relatives à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier dans l'Union européenne, adoptées le 9 décembre 2016 (15312/16).

⁽³⁾ Groupes exposés à un risque de pauvreté et d'exclusion sociale supérieur à celui de l'ensemble de la population. Les minorités ethniques, les migrants, les personnes handicapées, les personnes sans domicile, les personnes en proie à la toxicomanie, les personnes âgées et jeunes isolés sont tous fréquemment confrontés à des difficultés, telles qu'un faible niveau d'éducation, le chômage ou le sous-emploi, qui peuvent mener à davantage d'exclusion sociale.

⁽⁴⁾ Social Policy Reforms in the EU: A Cross-national Comparison, Social Inclusion Monitor Europe (SIM) – Reform Barometer. Jan Arpe, Simona Milio, Andrej Stuchlik (éd.)

⁽⁵⁾ Livre blanc sur l'avenir de l'Europe — Réflexions et scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025, p. 4: «La crise des réfugiés, qui a provoqué l'afflux de 1,2 million de personnes en Europe en 2015, est d'une ampleur inédite depuis la seconde guerre mondiale» (voir aussi la note de bas de page n° 3).

⁽⁶⁾ Déclaration commune relative à la programmation interinstitutionnelle annuelle pour 2017 — Approbation, doc. 15375/16

8. Les personnes âgées représentent une part importante et croissante de la société, de l'économie, de la culture et de la vie des citoyens en Europe. Des facteurs susceptibles de se combiner, tels que des revenus faibles, une mauvaise santé, la discrimination fondée sur le sexe et/ou la vieillesse, des capacités physiques ou intellectuelles réduites, le chômage, l'isolement, la maltraitance et un accès limité aux services peuvent tous contribuer à accroître le risque de pauvreté et d'exclusion sociale⁽⁷⁾ de certaines personnes appartenant à cette catégorie. Le volontariat dans le domaine du sport peut faire sortir de leur isolement ceux qui en souffrent et leur permettre de transmettre leur expérience, ce qui favorise le dialogue intergénérationnel.
9. Outre le développement de diverses aptitudes et compétences, le volontariat dans le domaine du sport offre aux jeunes des possibilités d'apprentissage non formel et informel grâce auxquelles ils peuvent adopter des attitudes sociales positives fondées sur les valeurs véhiculées par le sport⁽⁸⁾. Le volontariat dans le sport peut également constituer un filet de sécurité pour les jeunes qui sont sortis du système éducatif ou sont sans emploi et vivent en marge de la société⁽⁹⁾.
10. Assurer l'égalité des chances aux personnes handicapées leur permet de s'impliquer en tant que volontaires dans le domaine du sport, dans des conditions d'égalité⁽¹⁰⁾. Toutes les personnes handicapées devraient disposer du droit d'accéder pleinement aux activités sportives, notamment en tant que volontaires⁽¹¹⁾.

CONSCIENTS DE CE QUI SUIT:

11. Il ressort de l'enquête Eurobaromètre 2014 que 7 % des citoyens de l'Union européenne déclarent travailler comme volontaires pour soutenir des activités sportives⁽¹²⁾. L'enquête montre qu'un tiers des personnes interrogées consacrent plus de six heures par mois à des activités de volontariat, 8 % y consacrant au moins 21 heures.
12. Le volontariat joue un rôle majeur dans l'intégration des personnes au sein d'une communauté, en renforçant le rôle des citoyens actifs, en contribuant à l'employabilité et en promouvant des valeurs ainsi que le dialogue interculturel. Les activités de volontariat dans le sport peuvent prendre différentes formes et être effectuées de façon occasionnelle (par exemple dans le cadre de la préparation et de l'organisation de manifestations sportives locales, régionales, nationales ou internationales) ou de façon plus régulière, au quotidien (par exemple, les activités liées au fonctionnement de différents organismes ou associations intervenant dans le domaine du sport)⁽¹³⁾.
13. Les éléments probants sont encore insuffisants pour soutenir des politiques en matière d'inclusion sociale et de volontariat dans le sport. À ce jour, il n'existe aucune étude systématique transnationale portant spécifiquement sur les situations politiques, les incidences économiques et sociales et les caractéristiques structurelles des associations, fédérations, clubs et autres organismes sportifs qui promeuvent l'inclusion sociale et le volontariat dans le sport⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾.
14. Le Corps européen de solidarité vise à permettre à davantage de jeunes de prendre part à un vaste éventail d'activités de solidarité, dans le cadre du volontariat, d'une activité professionnelle, de stages ou d'apprentissages, afin de mieux faire face à des situations difficiles dans toute l'Europe. Il peut les aider à développer des compétences qui leur seront utiles tant sur le marché du travail qu'en vue d'une citoyenneté active, ce qui pourrait contribuer à favoriser l'inclusion sociale et à promouvoir les valeurs européennes⁽¹⁶⁾.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES À:

15. étudier les possibilités qu'offre le volontariat dans le sport en tant qu'outil d'inclusion sociale et promouvoir ce volontariat, par exemple en soutenant et en encourageant les autorités locales et régionales, en coopération avec les clubs et organisations sportifs, y compris les organisations non gouvernementales, à utiliser le sport comme

⁽⁷⁾ Seniors actifs pour l'Europe: Guide de l'Union européenne (2012), AGE Platform Europe.

⁽⁸⁾ JO C 372 du 20.12.2011, p. 24.

⁽⁹⁾ «Promoting Inclusion and Fundamental Values through Formal and Non-Formal Learning: EU Level measures to implement the Paris Declaration».

⁽¹⁰⁾ JO C 326 du 3.12.2010, p. 5.

⁽¹¹⁾ COM(2010) 636 final - Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées: un engagement renouvelé pour une Europe sans entraves.

⁽¹²⁾ Eurobaromètre spécial 412 - Sport et activité physique (2014)

⁽¹³⁾ Groupe d'experts sur le développement des ressources humaines dans le sport. «Recommandations visant à encourager le bénévolat dans le sport, notamment les bonnes pratiques liées aux mécanismes juridiques et fiscaux».

⁽¹⁴⁾ Projet «Social Inclusion and volunteering in sports clubs in Europe» (SIVSCE), avec le soutien du programme Erasmus+ de l'Union européenne (2015-2017).

⁽¹⁵⁾ European Sport Inclusion Network (ESPIN) - «Promoting Equal Opportunities of Migrants and Minorities through Volunteering in Sport».

⁽¹⁶⁾ Article 2 du traité sur l'Union européenne.

méthode de travail afin de donner un accès aux personnes qui sont en situation d'exclusion sociale. Ces initiatives auraient pour objet de promouvoir et d'élaborer des moyens innovants de favoriser l'inclusion sociale des minorités et des groupes vulnérables, notamment les personnes âgées isolées, les jeunes vulnérables, les personnes handicapées, les migrants et les réfugiés, en encourageant le volontariat dans le sport, ce qui permettrait à ces minorités d'acquérir de nouvelles compétences et d'adopter un mode de vie fondé sur le sport;

16. promouvoir le volontariat dans le sport auprès de personnes issues de toutes les sphères de la société, notamment les migrants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes vulnérables;
17. développer et promouvoir le volontariat dans le sport en tant que concept éducatif reconnu à intégrer dans les différents niveaux d'apprentissage informel et non formel, en associant des organisations sportives et de jeunesse et d'autres parties prenantes de la société civile ainsi qu'en renforçant la coopération entre elles. Cela pourrait se faire au moyen de programmes éducatifs, mis en place en coopération avec des organisations sportives, qui soulignent les avantages du bien-être physique et mental ainsi que l'importance que revêt le volontariat dans le sport;
18. promouvoir le volontariat par l'organisation de manifestations sportives de grande envergure en partenariat avec le mouvement sportif. Ces manifestations sportives peuvent constituer une excellente occasion de créer les conditions appropriées pour former des volontaires en les aidant à acquérir les compétences nécessaires.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

19. soutenir, entre tous les États membres de l'Union européenne, l'échange de bonnes pratiques et de connaissances liées au volontariat dans le sport, dans la perspective de sa contribution à l'inclusion sociale et de ses effets sur celle-ci;
20. envisager de soutenir des initiatives transnationales (notamment l'échange de bonnes pratiques, la réalisation d'études, la constitution de réseaux ou la conduite de projets) axées sur la mise en œuvre d'actions stratégiques nationales et internationales en matière d'inclusion sociale dans le cadre des programmes de financement de l'Union européenne, en particulier Erasmus+ et le Fonds social européen, en mettant l'accent sur le volontariat dans le sport.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE CADRE DE LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS, À:

21. envisager la semaine européenne du sport comme une initiative permettant de promouvoir le volontariat dans le sport et de nouer un dialogue avec des personnes issues de toutes les catégories sociales. Cette initiative peut être un moyen de toucher toutes les composantes de la société grâce à des activités menées dans les zones défavorisées et à la présence dans ces zones de volontaires dans le domaine du sport;
22. promouvoir la reconnaissance et la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel dans le cadre du volontariat dans le domaine du sport, notamment en recourant aux orientations et outils européens⁽¹⁷⁾ qui peuvent faciliter la validation et améliorer la comparabilité, la transparence et la reconnaissance des acquis de l'apprentissage. L'objectif serait de réfléchir à la façon de renforcer le statut des volontaires afin d'assurer la reconnaissance des compétences qu'ils ont acquises;
23. promouvoir l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement et du Fonds de cohésion pour les infrastructures ainsi que d'autres programmes destinés aux clubs de sport afin d'améliorer les conditions sociales existantes, en particulier dans les zones présentant une forte densité de groupes exposés à la marginalisation;
24. promouvoir le concept du Corps européen de solidarité auprès des organisations sportives et encourager celles-ci à prendre part à cette initiative, de sorte que les jeunes qui ont des activités dans le domaine du sport puissent bénéficier d'un meilleur accès à ce programme.

INVITENT LE MOUVEMENT SPORTIF À ENVISAGER:

25. d'encourager l'inclusion des migrants et des réfugiés, des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes vulnérables dans différents rôles de volontariat au sein d'activités sportives de masse en organisant des manifestations sportives de petite ou de grande envergure et en facilitant l'accès au volontariat dans le domaine du sport de masse, de manière à permettre l'autonomisation de ces personnes;
26. d'approfondir la coopération avec les organisations sportives, les organisations de jeunesse et d'autres organisations non gouvernementales en ce qui concerne la façon de promouvoir le volontariat et d'attirer et retenir les volontaires afin d'exploiter au mieux les possibilités de volontariat dans le sport, par exemple dans le cadre de manifestations sportives de grande envergure;

⁽¹⁷⁾ Recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (JO C 398 du 22.12.2012, p. 1).

27. de créer des possibilités d'apprentissage et de formation afin d'améliorer les compétences des membres volontaires du personnel des organisations sportives, notamment les migrants et les réfugiés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes vulnérables et les autres minorités, tout en renforçant les capacités des personnes chargées du recrutement et de l'encadrement de différents groupes de volontaires;
 28. d'encourager l'application de politiques d'égalité des chances dans les clubs de sport, notamment l'égalité de traitement à l'égard des groupes exposés à la marginalisation en ce qui concerne leur adhésion et leur participation en tant que volontaires au sein des clubs;
 29. de promouvoir la participation des personnes âgées dans les clubs de sport et leur intégration en tant que volontaires, en mettant à profit leur précieuse expérience de vie au sein des structures sportives à tous les niveaux.
-

ANNEXE

Les documents de référence suivants mettent en avant l'importance que revêt le volontariat dans le sport en tant qu'outil d'inclusion sociale:

1. La stratégie Europe 2020 et l'une de ses sept initiatives phares, qui met l'accent sur le besoin de croissance et de création d'emploi à même d'aider les personnes qui vivent à la limite du seuil de pauvreté et sont en situation d'exclusion sociale à vivre dignement et à participer activement à la société (7110/10).
 2. Conclusions du Conseil du 18 novembre 2010 sur le sport, source et levier de l'inclusion sociale active (JO C 326 du 3.12.2010, p. 5).
 3. Communication sur les politiques de l'Union européenne et le volontariat: reconnaître et valoriser les activités de volontariat transfrontalières dans l'Union européenne (COM(2011) 568 final).
 4. Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le volontariat dans le sport pour promouvoir la citoyenneté active (JO C 372 du 20.12.2011, p. 24).
 5. Recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (JO C 398 du 22.12.2012, p. 1).
 6. Plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2014-2017 (JO C 183 du 14.6.2014, p. 12).
 7. Eurobaromètre spécial 412 — Sport et activité physique (2014).
 8. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe - Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité (doc. 10038/16).
 9. Les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres relatives à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier dans l'Union européenne, adoptées le 9 décembre 2016 (doc. 15312/16).
 10. Déclaration commune relative à la programmation interinstitutionnelle annuelle pour 2017 (doc. 15375/16).
 11. Investir dans la jeunesse de l'Europe
 - a) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Investir dans la jeunesse de l'Europe» (doc. 15420/16);
 - b) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Un Corps européen de solidarité» (doc. 15421/16).
 12. Groupe d'experts «Développement des ressources humaines dans le sport». Recommandations visant à encourager le bénévolat dans le sport, bonnes pratiques liées aux mécanismes juridiques et fiscaux (décembre 2016).
 13. Réseau européen d'inclusion par le sport (ESPIN) — «Promouvoir l'égalité des chances des migrants et des minorités par le bénévolat dans le sport».
 14. COM(2010) 636 final — Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées: un engagement renouvelé pour une Europe sans entraves.
-